

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE 022/2025**

***Autorisant l'installation d'une benne et de WC chimique rue Henri Barbusse***

**Le maire de la commune de Crégy-lès-Meaux,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-17, L 2213-1, L 2213-6 ;

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques,

**Vu** le Code de la Route

**Vu** le code de la voirie routière,

**Vu** les lois et instructions sur les voiries publiques,

**Vu** le code pénal

**Vu** le Règlement Sanitaire Départemental,

**Vu** la délibération n°02-020-06/2024 du 25/06/2024 fixant les redevances d'occupation du domaine public.

**Vu** la demande d'occupation du domaine public formulée par madame Florence LECOMTE de l'entreprise SOLTECHNIC – 17 rue de la Fosse Montalbot 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE, pour l'installation d'une benne et de wc chimique au droit du 145 rue Henri Barbusse, pour des travaux de reprise en sous œuvre.

**ARRETE**

**Article 1 :** Du 07/04/2025 jusqu'au 20/04/2025, une base vie ainsi qu'une benne seront installées au 145 rue Henri Barbusse.

**Article 2 :** En aucun cas, les installations ne doivent empiéter sur le passage de sécurité pour les véhicules de secours. Les installations doivent veiller à laisser un passage pour les piétons et les automobilistes.

**Article 3 :** La présente autorisation est accordée à titre personnel. Elle ne peut être ni cédée, ni louée, ni prêtée. La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable.

**Article 4 :** A la fin des travaux, un contrôle sera effectué conjointement avec le service technique de la commune. **En cas de dégradation ultérieure résultant desdits travaux, la responsabilité de l'entreprise SOLTECHNIC demeurera engagée, les travaux de réfection éventuels resteront à sa charge.**

**Article 5 :** Le bénéficiaire s'acquittera d'une somme de quatre cent douze euros (412 euros) à la trésorerie publique de Meaux.

**Article 6 :** Monsieur le maire de CREGY LES MEAUX et madame la cheffe de police municipale de CREGY LES MEAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le directeur général des services
- Monsieur le directeur des services techniques
- Et notifiée madame Florence LECOMTE de l'entreprise SOLTECHNIC

Fait à Crégy-lès-Meaux le 21/03/2025  
Pour le Maire, et par délégation  
M. Patrick GUERET,  
Conseiller municipal

